

# Le vice-président CDH du CSA soumis à forte pression

AUDIOVISUEL François-Xavier Blanpain est soupçonné de potentiels conflits d'intérêts et de manque d'impartialité par le régulateur

Le sort de François-Xavier Blanpain, vice-président CDH du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), se jouera peut-être ce jeudi, lors d'une réunion du régulateur. En juin dernier, *Le Soir* révélait que François-Xavier Blanpain avait utilisé sa société de consultance, Artheas, pour jouer les intermédiaires entre le cabinet de l'ex-ministre de la Culture, Joëlle Milquet (CDH), et RTL, une entreprise du secteur soumise à la régulation.

Cette mission avait pour objectif d'envisager la collaboration de RTL pour la production d'émissions de service public, un rôle traditionnellement joué par la

RTBF mais que le gouvernement envisage d'étendre à des chaînes privées. Interrogé en juin par *Le Soir*, RTL avait confirmé.

Par ailleurs, François-Xavier Blanpain avait participé, à l'insu du CSA, à une réunion organisée par le gouvernement wallon sur le dossier de la radio numérique. Un sujet politiquement sensible

car la Région wallonne doit financer ce futur réseau. Selon des participants à cette réunion, le vice-président du CSA y représentait sans équivoque le CDH. Un mélange des genres spécifiquement prohibé par un décret de la Communauté française.

Pour François-Xavier Blanpain, il est cependant absurde de

parler de conflit d'intérêts. S'il conserve « un vague souvenir de quelques contacts avec RTL », il affirme ne pas avoir signé de contrat avec le cabinet Milquet. Quant à la réunion du gouvernement wallon, « elle n'était pas décisionnelle ».

## Des doutes

Pour le CSA, l'affaire semble cependant très sérieuse. Au point qu'il a commandité non pas une mais deux études juridiques, dont *Le Soir* a pu prendre connaissance. La première étude, réalisée en juillet par le cabinet d'avocats Buyle, s'est faite dans une certaine urgence et se montre assez prudente. A cette

époque, en effet, le CSA n'était pas encore en mesure de confirmer les différentes informations révélées par *Le Soir*.

Dans ses conclusions, l'étude écarte l'idée d'une situation d'incompatibilité de fonction pour François-Xavier Blanpain et estime « peu probable » le conflit d'intérêts. En revanche, le cabinet Buyle indique que les missions exécutées par le vice-président « laissent planer le doute sur l'impartialité de M. Blanpain, voire par voie de conséquence, sur l'impartialité des organes dans lesquels il a siégé ».

Le second avis juridique émane du cabinet Lallemand et Legros.

Il a pu bénéficier de nouveaux éléments, et notamment des déclarations écrites du vice-président concernant ses activités controversées. Les conclusions de cette étude sont notablement plus

musclées. Pour le cabinet bruxellois, « l'utilisation par M. Blanpain de sa société de consultance pour

exercer une mission d'intermédiaire entre le CDH et RTL et la participation à une réunion du gouvernement wallon apparemment pour le compte du même

CDH, risquent d'entraîner une violation générale du principe d'impartialité dès lors que l'intéressé continuerait à siéger comme membre du Bureau du CSA dans des dossiers visant RTL ».

Un dossier très politique. Une telle révocation est une prérogative du gouvernement de la Communauté française où CDH et PS sont partenaires et pourraient s'être entendus pour sauver la mise au vice-président sur la sellette. Il nous revient que les tractations politiques ont déjà commencé. Au risque, à l'avenir, de fragiliser les décisions prises par le CSA et de le discréditer auprès des acteurs du secteur. ■

ALAIN JENNOTTE